



SYNTHÈSE THEMATIQUE

N° 112 - Décembre 2024

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la DRIEETS d'Île-de-France

Profils comparés des salariés embauchés dans l'insertion par l'activité économique en France et en Île-de-France et situations comparées six mois après leur sortie

Des données relatives à l'insertion par l'activité économique (IAE) en France en 2022 ont été publiées¹ en décembre 2023. Elles nous renseignent notamment sur les caractéristiques des populations de salariés en insertion en France, y compris leurs professions. En janvier 2024, ce sont des données relatives au devenir à six mois des salariés français sortants d'un parcours d'insertion par l'activité économique² qui sont parues.

Les salariés franciliens représentant une part significative des salariés français, les résultats relatifs aux salariés franciliens en insertion influencent sensiblement les statistiques nationales. Pour autant, il est possible d'identifier des points communs et des différences entre ce qui est observé au niveau national et au niveau de la région,

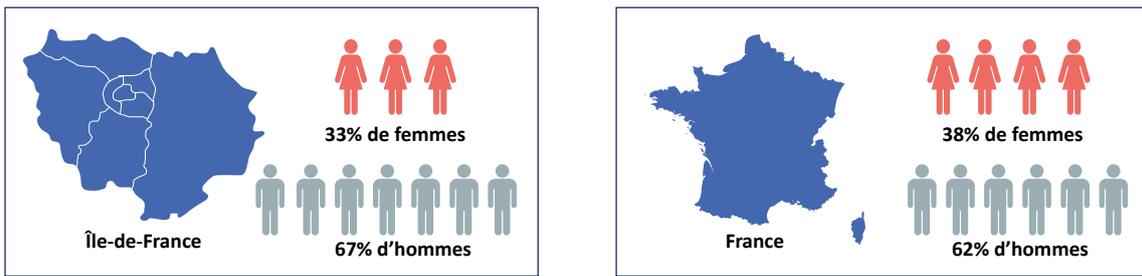
à la fois en termes de caractéristiques et de taux d'insertion dans l'emploi six mois après leur parcours.

La population francilienne des salariés en insertion est plus masculine, plus âgée et moins qualifiée que sur l'ensemble du territoire français. Les taux d'insertion français et franciliens sont très proches et l'accompagnement réalisé semble porter ses fruits en termes de taux d'emploi. Le taux d'insertion selon les caractéristiques des salariés à l'entrée du dispositif (âge, niveau de formation, perception de minima sociaux) varie de manière relativement similaire en Île-de-France et sur le territoire national. Les légères différences observées tiennent essentiellement aux spécificités du tissu économique local et des populations accompagnées.

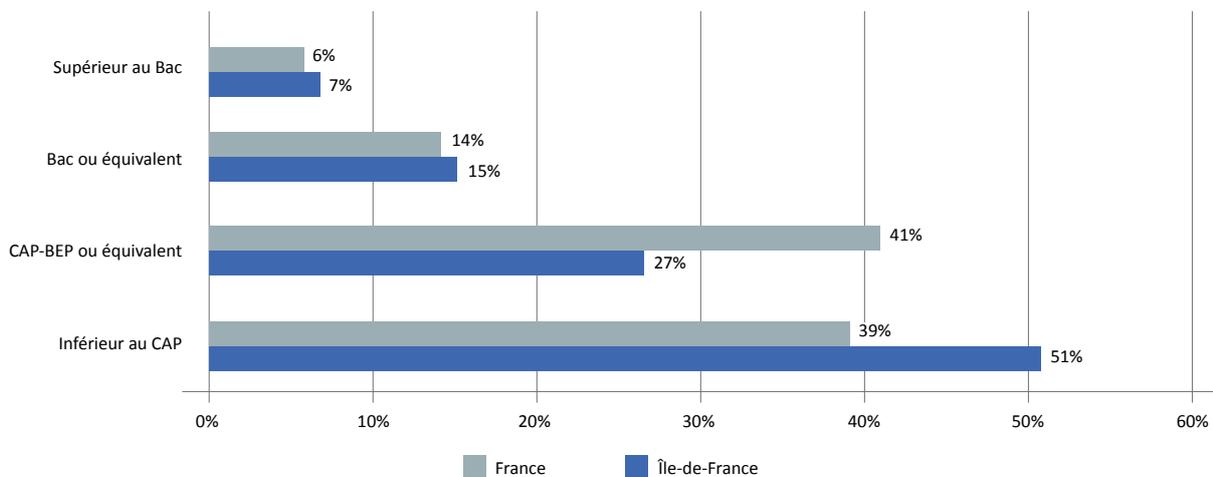
1 « L'insertion par l'activité économique en 2022 » DARES Résultats (n°73)

2 « Quelle situation professionnelle, après un parcours en insertion par l'activité économique ? » DARES Analyses (n°9)

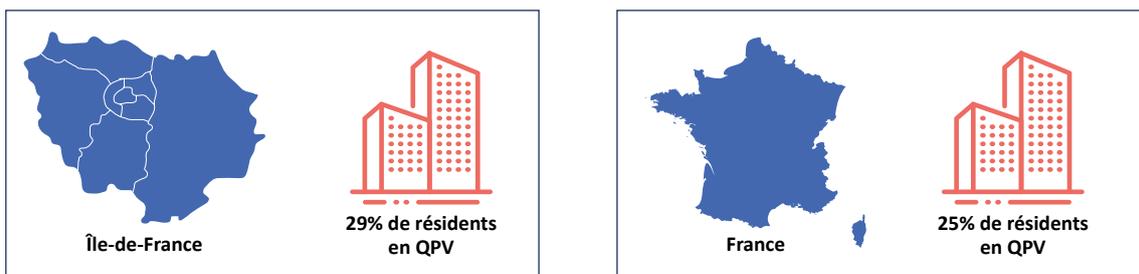
Répartition entre hommes et femmes des salariés embauchés en insertion en 2022 en Île-de-France et en France



Répartition selon le niveau de formation des salariés embauchés en insertion en 2022 en Île-de-France et en France



Part de salariés résidents en QPV embauchés en insertion en 2022 en Île-de-France et en France



Caractéristiques comparées des salariés ayant signé un nouveau contrat dans l'IAE en 2022 en France et en Île-de-France

Afin de situer les salariés franciliens de l'IAE par rapport à l'ensemble des salariés de l'IAE sur le territoire national, nous avons produit les chiffres sur la population des salariés embauchés ou ayant signé un nouveau contrat au cours de l'année 2022 en Île-de-France. Les statistiques annuellement publiées sur

les salariés de l'IAE francilienne sont pour l'essentiel relatives à l'ensemble des personnes ayant travaillé au moins une heure dans une de ces structures.

Les caractéristiques socio-démographiques des salariés ayant signé un nouveau contrat révèlent de réelles différences entre la région et le territoire national (Tableaux 1 et 2) :

- Le taux de féminisation est plus faible en Île-de-France. En effet, on compte 33 femmes pour 100 salariés en SIAE dans notre région, contre 38 % de femmes en France entière.

- Le poids des salariés en IAE de nationalité étrangère non européenne est nettement plus fort en Île-de-France, puisqu'il atteint 58 % des effectifs, contre 28 % sur l'ensemble du territoire. Ces différences sont cohérentes avec le fait que les personnes de nationalité étrangère sont proportionnellement plus présentes en Île-de-France.
- Le niveau de formation de l'ensemble des salariés en insertion en France est nettement différent de celui des franciliens, où se trouvent beaucoup moins de personnes ayant atteint le niveau CAP ou BEP (27% vs 41%), et plus de personnes ayant un niveau inférieur au CAP (51 % vs 39%).
- Les salariés franciliens sont aussi plus fréquemment résidents dans les quartiers de la politique de la ville

(29 % contre 24 % en général), ce qui est cohérent avec une proportion plus grande de résidents en QPV en Île-de-France par rapport au territoire métropolitain en général (13% vs 9 %).

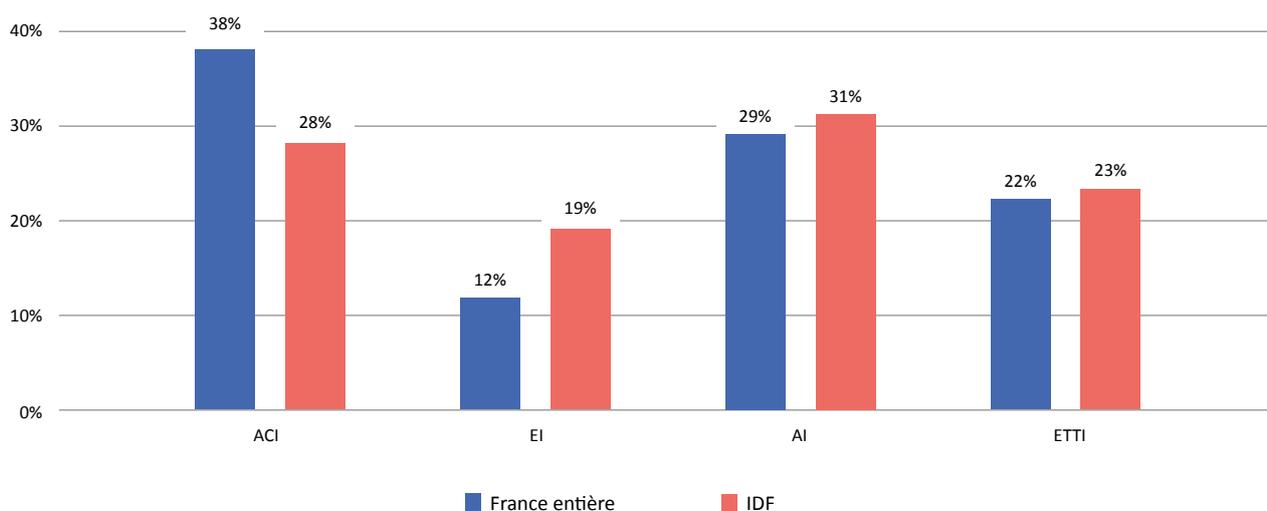
- Moins de travailleurs handicapés en IAE d'Île-de-France que sur l'ensemble du territoire, en cohérence avec les caractéristiques générales de l'emploi de personnes en situation de handicap en Île-de-France.
- Une proportion moindre de bénéficiaires de minima sociaux en Île-de-France, un écart observé tant pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) que pour l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).
- En revanche, pas de différence notable en termes d'ancienneté d'inscription et de structure d'âge à France Travail à l'embauche.

Quatre principaux types de structures

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de travailler en bénéficiant d'un accompagnement social et professionnel dans le but de se réinsérer sur le marché du travail.

Quatre types de structures coexistent, selon deux logiques économiques : les entreprises d'insertion (EI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) produisent des biens et des services ; les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs. Il existe également une structure en cours d'expérimentation, l'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) pour créer une dynamique d'insertion professionnelle via une activité d'entrepreneur individuel.

Répartition des personnes nouvellement embauchées en 2022 selon le type de SIAE, en France et en Île-de-France



La répartition des salariés entre les divers types de structures en Île-de-France se différencie de celle observable sur l'ensemble de la France. Les salariés en insertion franciliens sont plus nombreux en proportion dans les ETTI, les AI et surtout les EI (respectivement 23 %, 31 % et 19%, soit 72 % au total), que dans les ACI (28%).

Tableau 1 : Caractéristiques des salariés signant un nouveau contrat en IAE en 2022 en France

	Atelier et Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Association Intermédiaire	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Ensemble
Sexe					
Femme	35%	32%	58%	20%	38%
Homme	65%	68%	42%	80%	62%
Âge					
Moins de 26 ans	21%	22%	24%	34%	25%
De 26 à 49 ans	58%	58%	52%	51%	55%
50 ans ou plus	21%	20%	24%	15%	20%
Niveau d'études					
Inférieur au CAP	34%	40%	39%	45%	39%
CAP-BEP ou équivalent	44%	40%	40%	36%	41%
Bac ou équivalent	15%	14%	15%	14%	14%
Supérieur au Bac	7%	6%	6%	5%	6%
Nationalité à l'embauche					
Française	72%	55%	73%	64%	68%
Union européenne	3%	5%	4%	4%	4%
Autre	25%	40%	23%	32%	28%
Résident QPV	23%	28%	21%	26%	24%
Ancienneté d'inscription à Pôle emploi à l'embauche					
Non inscrit	11%	11%	24%	28%	19%
Moins de 6 mois	22%	23%	25%	19%	22%
De 6 à moins de 12 mois	12%	14%	11%	16%	13%
De 12 à moins de 24 mois	17%	19%	13%	15%	15%
24 mois ou plus	38%	33%	27%	22%	31%
Travailleur handicapé	9 %	7%	8 %	5%	8%
Perception de minima sociaux à l'embauche*	57%	40%	29%	23%	40%
<i>Dont Allocation de solidarité spécifique (ASS)</i>	8%	5%	4%	3%	5%
<i>Dont revenu de solidarité active (RSA)</i>	48%	34%	23%	19%	33%
Nombre de personnes nouvellement embauchées en 2022	65 800	21 500	49 900	37 600	174 800

* Y compris allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation aux adultes handicapés (AAH).

Lecture : 35 % des salariés nouvellement embauchés en 2022 en ACI sont des femmes.

Champ : France, salariés signant un nouveau contrat dans une structure de l'IAE en 2022.

Source : ASP ; traitement Dares.

Tableau 2 : Caractéristiques des salariés signant un nouveau contrat en IAE francilienne en 2022

	Atelier et Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Association Intermédiaire	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Ensemble
Sexe					
Femme	40%	28%	46%	11%	33%
Homme	60%	72%	54%	89%	67%
Âge					
Moins de 26 ans	21%	21%	23%	28%	23%
De 26 à 49 ans	61%	60%	54%	59%	58%
50 ans ou plus	18%	19%	23%	13%	19%
Niveau d'études					
Inférieur au CAP	42%	48%	50%	65%	51%
CAP-BEP ou équivalent	29%	29%	29%	20%	27%
Bac ou équivalent	19%	16%	15%	11%	15%
Supérieur au Bac	10%	7%	6%	4%	7%
Nationalité à l'embauche					
Française	40%	30%	37%	30%	35%
Union européenne	6%	5%	11%	4%	7%
Autre	54%	65%	52%	66%	58%
Résident QPV	28%	32%	27%	35%	29%
Ancienneté d'inscription à Pôle emploi à l'embauche					
Non inscrit	16%	14%	28%	22%	21%
Moins de 6 mois	19%	23%	22%	23%	21%
De 6 à moins de 12 mois	15%	20%	11%	19%	14%
De 12 à moins de 24 mois	16%	14%	12%	16%	16%
24 mois ou plus	34%	29%	27%	20%	28%
Travailleur handicapé	6%	5%	5%	4%	5%
Perception de minima sociaux à l'embauche*	49%	38%	30%	25%	36%
<i>Dont Allocation de solidarité spécifique (ASS)</i>	6%	3%	2%	1%	3%
<i>Dont revenu de solidarité active (RSA)</i>	43%	34%	26%	22%	31%
Nombre de personnes nouvellement embauchées en 2022	4 859	3 276	5 519	4 018	17 672

* Y compris allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation aux adultes handicapés (AAH).

Champ : Île-de-France, salariés signant un nouveau contrat dans une structure de l'IAE en 2022

Source : ASP ; traitement SESE.

Les professions et catégories socio-professionnelles des salariés des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) franciliennes ont également été comparées avec celles de l'ensemble des salariés français relevant de l'IAE (voir tableaux 3 et 4).

Peu d'écart sont observés entre les salariés en insertion dans les EI franciliennes et ceux travaillant dans l'ensemble des EI françaises. Les salariés des AI ont également des profils assez proches, qu'ils travaillent en France ou en Île-de-France. Cependant ceux des ACI et des ETTI d'Île-de-France se distinguent de leurs homologues français.

Ainsi on constate une moindre concentration sur les professions d'ouvriers non qualifiés en Île-de-France que sur l'ensemble de la France pour les ACI et les AI. Les salariés des ETTI franciliennes exercent

majoritairement des professions d'ouvriers non qualifiés de type artisanal, en particulier dans le secteur du gros œuvre du bâtiment.

Les spécificités sectorielles de la région conditionnent également les professions exercées dans les SIAE. Il y a notamment peu d'ouvriers agricoles et assimilés (hors ACI) en Île-de-France, en accord avec le plus faible poids de ce secteur dans notre région. On note aussi une plus forte diversité dans les professions exercées par les salariés en insertion en Île-de-France, puisque les « autres professions » pèsent plus nettement, exception faite des salariés des ETTI concentrés sur le bâtiment. C'est au sein des ACI que s'observe la plus grande diversité. Parmi les autres professions des salariés des ACI, se trouvent par exemple ; les entraîneurs sportifs, les employés de commerce, les aides-soignants...

Tableau 3 : Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) en IAE des salariés signant un nouveau contrat en 2022 en France

	Atelier et Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Association Intermédiaire	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
Personnels des services directs aux particuliers	7%	7%	41%	4%
<i>Dont : Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers</i>	0%	1%	18%	0%
<i>Dont : Employés des services divers</i>	4%	3%	12%	1%
Ouvriers qualifiés de type artisanal	15%	9%	9%	7%
<i>Dont Jardiniers</i>	12%	5%	9%	1%
Ouvriers non qualifiés de type industriel	19%	26%	9%	32%
<i>Dont Manutentionnaires non qualifiés</i>	4%	5%	7%	12%
<i>Dont Ouvriers non qualifiés divers de type industriel</i>	2%	10%	1%	3%
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	34%	41%	25%	35%
<i>Dont : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment</i>	3%	1%	1%	13%
<i>Dont : Nettoyeurs</i>	8%	23%	20%	7%
<i>Dont : Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets</i>	6%	11%	1%	8%
Ouvriers agricoles et assimilés	14%	2%	1%	1%
Autres	11%	15%	15%	21%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

* Nomenclature PCE-ESE 2017. Source : ASP ; traitement Dares.SESE/Drieets. ** En AI et ETTI, un salarié est comptabilisé autant de fois que de missions réalisées durant son parcours d'insertion, la PCS pouvant changer d'une mission à l'autre.

Champ : France, salariés signant un nouveau contrat dans une SIAE en 2022. IDF, salariés ayant été embauchés en SIAE en 2022.

Tableau 4 : Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) en IAE des salariés signant un nouveau contrat en 2022 en Île-de-France

	Atelier et Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion*	Association Intermédiaire	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion*
Personnels des services directs aux particuliers	17%	12%	42%	3%
<i>Dont : Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers</i>	0%	0%	12%	0%
<i>Dont : Employés des services divers</i>	3%	5%	24%	1%
Ouvriers qualifiés de type artisanal	19%	7%	6%	6%
<i>Dont Jardiniers</i>	10%	3%	3%	1%
Ouvriers non qualifiés de type industriel	11%	21%	13%	22%
<i>Dont Manutentionnaires non qualifiés</i>	4%	5%	12%	9%
<i>Dont : Ouvriers non qualifiés divers de type industriel</i>	1%	8 %	1%	0%
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	18%	43%	23%	56%
<i>Dont : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment</i>	0%	1%	0%	33%
<i>Dont : Nettoyeurs</i>	3%	29%	16%	9%
<i>Dont : Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets</i>	4%	11%	0%	5%
Ouvriers agricoles et assimilés	9%	1%	0%	0%
Autres	26%	16%	16%	14%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

* Nomenclature PCE-ESE 2017. Source : ASP ; traitement Dares.SESE/Drieets. ** En AI et ETTI, un salarié est comptabilisé autant de fois que de missions réalisées durant son parcours d'insertion, la PCS pouvant changer d'une mission à l'autre.

Champ : Île-de-France, salariés signant un nouveau contrat dans une SIAE en 2022. IDF, salariés ayant été embauchés en SIAE en 2022.

Devenir des salariés sortants d'un parcours en insertion par l'activité économique effectué en 2021 en Île-de-France

La DARES a réalisé une enquête auprès de l'ensemble des personnes identifiées comme étant sorties de l'IAE six mois auparavant. Cette enquête permet d'analyser le devenir des salariés franciliens au regard des salariés de l'ensemble de la France : sont-ils plus ou moins en emploi ? S'ils ont un emploi, quelles sont les caractéristiques de celui-ci ? Quelle est l'influence comparée des profils des salariés et de ce qui fait leur parcours dans l'insertion ?

L'enquête auprès des sortants de l'IAE en France et en Île-de-France

Dans l'enquête nationale de la Dares, le taux de réponse est de 27 % pour l'ensemble des sortants 2021 ; les données sont redressées en Île-de-France afin de rendre l'échantillon des répondants représentatif de l'ensemble des sortants du point de vue de l'âge, du sexe et du type de structure.

La situation d'emploi est celle à la date où l'enquêté renseigne le questionnaire, il s'agit d'une situation d'emploi déclarée.

En 2021, on compte 17 400 sortants en Île-de-France contre 170 000 en France (11 %) ; 4 062 salariés sortis en 2021 de l'IAE d'Île-de-France ont été interrogés (45 000 répondants à l'échelle de la France).

45 % des sortants sont en emploi en Île-de-France, comme en France

45 % des salariés issus d'un parcours effectué en 2021 dans l'IAE francilienne travaillent six mois plus tard (y compris 1,5 % de travailleurs à leur compte), ce qui est équivalent au taux d'emploi observé sur l'ensemble du territoire national.

Les taux d'emploi des sortants franciliens varient d'un type de structure à l'autre (graphique 1). Mais les écarts de taux sont moins marqués en Île-de-France que sur l'ensemble du territoire :

- En Île-de-France, 48 % des sortants d'AI et 51 % des sortants d'ETTI sont en emploi ; l'emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois et plus) étant le plus fréquent pour les AI (29 % des sortants). Les taux d'emploi en France sont plus élevés pour les sortants de ces deux types de structures, ils sont situés autour de 53 %.
- Les sortants franciliens d'EI sont légèrement moins en emploi que dans l'ensemble de la France (39 % contre 41 %), mais les sortants franciliens d'ACI présentent de meilleurs taux d'insertion (36 % contre 33%), notamment en termes d'emploi durable (24 % contre 19%).

La nature du contrat 6 mois après la sortie varie selon le type de structure : les CDD courts et l'intérim sont plus le fait des sortants d'ETTI, en lien avec le type d'emploi occupé dans l'IAE. A l'opposé, les sortants d'AI travaillent plus fréquemment dans le cadre d'un CDI. Après un passage en AI ou EI, si l'emploi n'est

pas la situation la plus fréquente, l'emploi durable concerne près d'un quart des sortants.

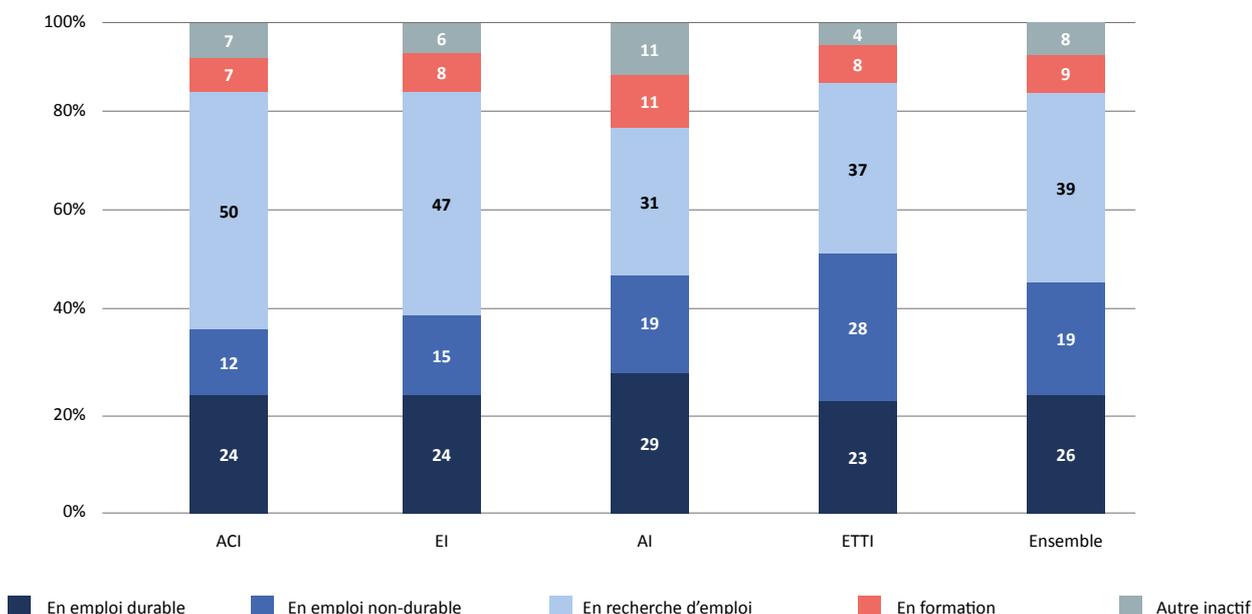
Il demeure qu'une majorité des sortants n'est pas en situation d'emploi 6 mois après la sortie et se trouve alors le plus souvent en recherche d'emploi (47 et 50 % respectivement en EI et ACI, 37 % des sortants d'ETTI). Les situations de formation ou d'inactivité d'une autre nature (maladie, retraite, garde d'enfants, etc.) sont plus fréquentes en sortie d'AI - que pour les autres sortants en Île-de-France - n'en laissant que 31 % à la recherche d'emploi.

La majorité des recrutements s'effectuent dans des entreprises

La distribution de l'ensemble des sortants en emploi entre les types d'employeurs en Île-de-France présente un profil proche de celui de l'ensemble de la France, avec une courte majorité de sortants ayant un emploi en entreprise, près de 20 % dans la fonction publique, 15 % en association, et 3% exerçant à leur compte (graphique 2).

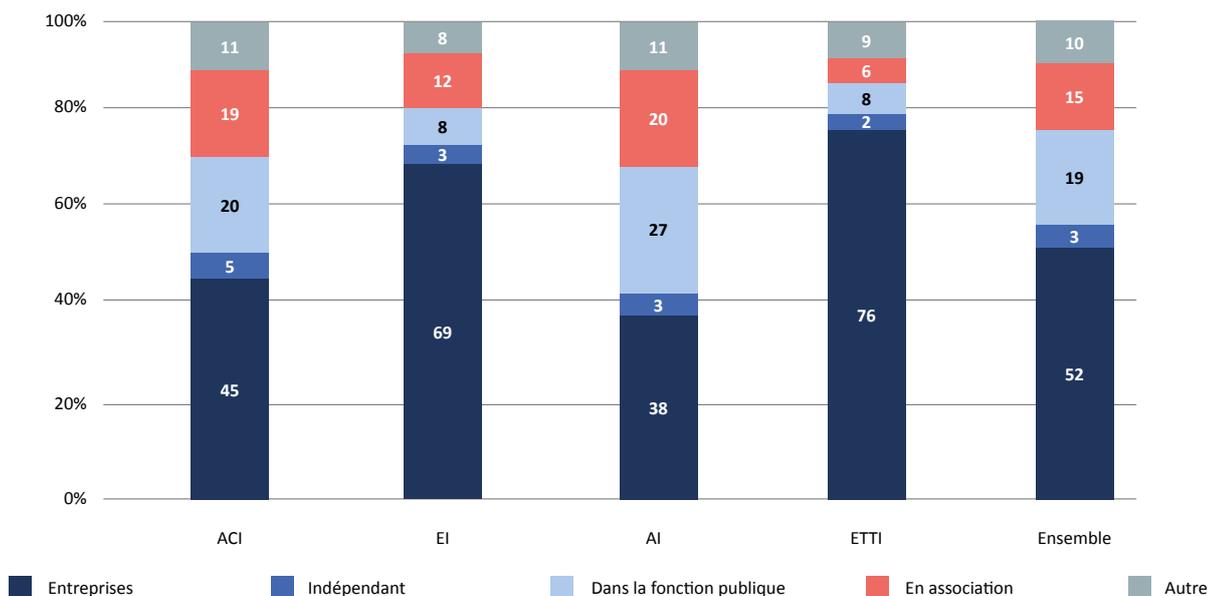
Ils sont en entreprise le plus souvent quand ils ont été en ETTI ou en EI. En effet, pour respectivement 76 % et 69 % d'entre eux c'est la situation occupée 6 mois après leur sortie. Le secteur d'emploi apparaît plus varié pour les salariés issus d'un parcours en AI ou en ACI : 38 % et 45 % d'entre eux sont en entreprise, mais une proportion importante d'entre eux a pu trouver une situation dans la fonction publique ou dans le secteur associatif.

Graphique 1 : Situation professionnelle à 6 mois des personnes sorties de l'IAE en 2021 en Île-de-France



Sources : Enquête sortants IAE DARES 2021

Graphique 2 : Type d'employeur des bénéficiaires de l'IAE en emploi 6 mois après leur sortie en 2021 en Île-de-France



Sources : Enquête sortants IAE DARES 2021

En Île-de-France, 37 % des personnes en emploi six mois après leur sortie de l'IAE sont à temps partiel. C'est une situation moins fréquente qu'en France (43 %). Le poids du temps partiel est sensiblement différent selon le type de structure. Près de la moitié (48 %) des sortants d'AI en emploi travaillent à temps partiel, contre 35 % des sortants d'ACI, 28 % des sortants d'EI et seulement 21% des sortants d'ETTI.

Une moindre insertion pour les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires de minima sociaux

Les caractéristiques des personnes expliquent pour partie les différences d'insertion en emploi six mois après leur sortie (Tableau 5).

A l'issue d'un parcours en IAE, le fait d'être un homme ou une femme n'engendre pas de différence en termes de taux d'emploi en Île-de-France, alors qu'en France, les femmes sont plus souvent en emploi que les hommes (48 % contre 43 %). Les hommes franciliens sont toutefois plus souvent en emploi que les femmes après un parcours au sein d'une EI ou ETTI ; à l'inverse, les femmes enregistrent un taux d'emploi supérieur aux hommes 6 mois après le parcours au sein d'une ACI.

En Île-de-France, comme en France, les 50 ans et plus ont une moindre probabilité d'être en emploi que les salariés d'âge intermédiaire (40 % de seniors en emploi, contre 48 % des 26-49 ans en Île-de-France,

et 46% en France). A la différence de ce qui est observé sur le territoire national, les moins de 26 ans franciliens enregistrent un taux d'emploi 6 mois après leur parcours en insertion plus faible (37%, contre 44% en France). C'est après un passage en ACI ou en AI que s'observent les plus grandes différences entre ces trois groupes d'âge en Île-de-France.

Le niveau de formation du salarié n'a qu'une influence modérée sur le taux d'emploi à l'issue du parcours d'insertion, en France comme en Île-de-France, seules les personnes ayant un niveau de formation supérieur au baccalauréat présentent en moyenne un taux d'emploi significativement plus élevé (52 %).

Comme au niveau national, le fait d'être bénéficiaire du RSA au début du parcours d'insertion se traduit par un moindre taux d'emploi à l'issue du parcours d'insertion (40 %) ; à l'opposé, ceux qui ne perçoivent aucun minima social ont un taux d'emploi plus élevé que la moyenne (47 % en Île-de-France, 50% en France).

On note également que de longues périodes d'inscription à France Travail (de l'ordre de 2 ans et plus) en amont du parcours d'insertion sont associées à un taux d'emploi moins élevé 6 mois après la sortie (42 % en Île-de-France, 41% en France). Symétriquement les salariés ayant été inscrits moins d'un an à France Travail avant leur parcours d'insertion enregistrent 6 mois après un taux d'emploi supérieur à la moyenne des salariés en insertion (de l'ordre de 50%). Le temps passé hors du marché du travail, s'il est conséquent, semble peser durablement sur l'insertion en emploi des salariés.

La prise en compte simultanée du sexe de la personne et du type de structure où elle est passée révèle de plus fortes différences. Ainsi seulement un tiers des hommes (34 %) ayant eu un parcours via une ACI ont

des chances de retrouver un emploi contre 52 % des sortants d'ETTI. Pour les femmes le passage par l'AI est plus profitable que celui par l'EI, respectivement 48% contre 35% retrouvent un emploi au bout de 6 mois.

Tableau 5 : Taux d'emploi 6 mois après la sortie d'IAE en 2021 selon les caractéristiques des bénéficiaires franciliens

	Atelier et Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Association Intermédiaire	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Ensemble Ile-de-France	France
Sexe						
Homme	34%	41%	48%	52%	45%	43%
Femme	39%	35%	48%	46%	44%	48%
Âge						
Moins de 26 ans	29%	39%	32%	49%	37%	44%
De 26 à 49 ans	39%	43%	53%	53%	48%	46%
50 ans ou plus	28%	46%	47%	46%	40%	40%
Niveau de formation						
Inférieur au CAP	40%	39%	46%	51%	45%	47%
CAP-BEP ou équivalent	30%	35%	49%	52%	42%	45%
Bac ou équivalent	32%	39%	50%	48%	43%	48%
Supérieur au Bac	42%	53%	56%	60%	52%	52%
Nationalité						
Française	31%	35%	38%	44%	36%	46%
Européenne*	33%	53%	43%	39%	41%	45%
Non européenne	41%	41%	56%	55%	50%	49%
Bénéficiaire de minima sociaux à l'entrée en IAE						
Revenu de solidarité active (RSA)	34%	34%	46%	46%	40%	36%
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	16%	54%	26%	40%	26%	33%
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	28%	29%	37%	37%	32%	38%
Non bénéficiaire	38%	41%	50%	54%	47%	50%
Durée d'inscription à France Travail						
Moins de 6 mois	42%	40%	52%	51%	48%	48%
Entre 6 et 11 mois	35%	38%	59%	59%	50%	48%
Entre 12 et 23 mois	38%	45%	54%	48%	47%	47%
24 mois ou plus	37%	35%	47%	47%	42%	41%
Habitant en QPV						
Oui	33%	38%	42%	53%	41%	39%
Non	37%	40%	50%	50%	45%	46%
Ensemble	36%	39%	48%	51%	45%	45%

* Les nationalités européennes comprennent l'Union européenne, l'Espace économique européen, la Suisse et le Royaume-Uni.

Lecture : 45 % des hommes sont en emploi 6 mois après sortie d'IAE en 2021 en Île-de-France, contre 43 % des hommes en France

Champ : Sortants de l'IAE en 2021.

Source : Dares, enquête auprès des sortants de l'IAE ; Agence de services et de paiement (ASP) Traitement SESE.

L'accompagnement et la formation durant le parcours en insertion ont un impact positif sur le taux d'emploi des salariés 6 mois après leur parcours

L'accompagnement social et professionnel est une dimension importante de l'aide à l'insertion sur le marché du travail. Il est fréquemment complété par des formations pour les salariés de l'IAE³. La nature ou la fréquence de l'accompagnement ou de la formation dispensée pendant la période passée dans/avec la SIAE ont-elles une influence déterminante sur le parcours en emploi du salarié ?

Sur le plan de la nature de l'accompagnement procuré, il semble que l'aide dans les démarches et l'obtention d'un stage en entreprise soient clairement reliés à un meilleur taux d'emploi en Île-de-France (Tableau 6), cette corrélation positive est également observable au niveau national.

La fréquence d'accompagnement, « plusieurs fois par mois » est associée en Île-de-France au meilleur taux d'emploi relatif (49 %). Il semble qu'une fréquence d'accompagnement encore plus élevée « plusieurs fois par semaine » soit en revanche moins efficace (seulement 42 % sont « en emploi »). Il est probable que ce fort niveau d'accompagnement soit destiné aux cas des salariés les plus profondément éloignés du marché du travail, ces salariés ayant par définition une moindre probabilité d'être en emploi 6 mois après leur passage dans une SIAE, en dépit de cet accompagnement plus intensif.

L'absence de formation semble associée à un moins bon taux d'emploi ; par contraste, tous les types de formation semblent jouer un rôle positif, exception faite de celles visant « à s'en sortir dans la vie de tous les jours », qui concernent probablement les personnes les plus en difficulté. Il est à noter que la formation pour « mieux lire, écrire et compter » est clairement associée à de bons taux d'emploi en Île-de-France (52%).

Tableau 6 : Taux d'emploi 6 mois après la sortie d'IAE en 2021 en Île-de-France selon la fréquence de l'accompagnement et ses modalités

	Île-de-France
En cas d'accompagnement, modalités	
Présentation du travail à faire	43%
Aide sur le poste	43%
Présentation des aides à respecter	42%
Aide dans les démarches (logement, emploi, santé...)	50%
Obtention d'un stage en entreprise	49%
Fréquence d'accompagnement	
Plusieurs fois par semaine	42%
Plusieurs fois par mois	49%
Moins d'une fois par mois	44%
Pas d'accompagnement	43%
Formation	
Mieux lire, écrire ou calculer	52%
Mieux faire le travail de tous les jours	52%
Apprendre un métier	46%
Mieux s'en sortir dans la vie de tous les jours	45%
Préparer un diplôme ou une qualification reconnue	48%
Pas de formation	41%
ENSEMBLE	45%

Champ : Sortants de l'IAE en 2021.

Note de lecture : 49% des salariés ayant obtenu un stage ont un emploi six mois après la sortie en Île-de-France

3 Les structures d'IAE conventionnées ont l'obligation de fournir aux salariés un accompagnement social et professionnel adapté à leur profil, qui peut prendre la forme d'une aide sur le poste de travail, d'un apprentissage professionnel, complété ou non par des formations dispensées en interne ou en externe, ou par des aides sur d'autres dimensions de l'insertion (logement, santé, situation financière, etc.).

Une méthodologie employée dans l'étude nationale qui ne peut être reproduite à l'échelon régional

Dans la publication nationale, une analyse des effets de chacune des composantes des parcours en IAE a pu être réalisée. Ainsi la nature de l'accompagnement ou sa fréquence peuvent avoir des effets différenciés en termes de parcours vers l'emploi à l'issue du passage en insertion. Par exemple, une fréquence moyenne de quelques rencontres par mois - semble plus efficace et pèse favorablement sur le taux d'emploi. De même, les aides dans les démarches ou la dispensation d'une formation « pour apprendre un métier » apparaissent propres à favoriser l'insertion du salarié dans l'emploi. Cependant, les effets de ces composantes restent bien inférieurs à l'impact du type de structure au sein duquel le salarié a réalisé son parcours en insertion : le taux d'emploi 6 mois

après apparaît plus élevé après le passage en AI ou ETTI, et moins important à l'issue d'une expérience en EI et en ACI.

Cette démonstration s'appuie sur une analyse spécifique, élaborée sur le plan statistique, établie sur trois années d'enquête sortants (2019, 2020, 2021), et avec des effectifs suffisants. En raison d'effectifs trop faibles pour garantir la pertinence des résultats, la même étude ne peut malheureusement pas être réalisée à l'échelon d'une région, si importante soit-elle.

Pour l'Île-de-France, l'impact de trois variables descriptives (le contenu de l'accompagnement, sa fréquence, et la nature et /ou l'objectif de la formation suivie) est examiné au travers des taux d'emploi associés.

Denise BAUER

Cabinet

Service Études Statistiques et Evaluation

Anna SEGUIN

Cheffe de projet IAE

Département Solidarités et Emploi

Service Protection et Insertion Majeurs

Pour en savoir plus

- **Bauer D. (2023)** « L'Insertion par l'Activité Economique de 2017 à 2021. La croissance d'un secteur qui se transforme ? » *DRIEETS Synthèse thématique* (n°104), janvier.
- **Blasco J. (2024)** « Quelle situation professionnelle, après un parcours en insertion par l'activité économique ? » *DARES Analyses* (n°9), janvier.
- **Chikhi S. (2023)** « L'insertion par l'activité économique en 2022 » *DARES Résultats* (n°73), décembre.

Directeur de la publication : Gaëtan Rudant

Etude et rédaction : Service Etudes Statistiques Evaluation

Réalisation et diffusion : Service communication

Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Seguin

N° ISSN : 1767 - 9877

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

19-21 rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers

Tél. 01 70 96 13 00